

CONTRIBUTION FAMILIALE

Année scolaire 2024-2025

I - FRAIS DE DOSSIER : 35 € (somme non déductible)

II - SCOLARITE :

Les tableaux ci-dessous vous permettent de calculer la somme due par mois (sur 10 mois d'octobre 2024 à juillet 2025).

EXTERNE :

Catégories	Revenu fiscale de La famille en 2023	Maternelle Primaire	Collège	Lycée
1	0 € à 12 500 €	40	47	54
2	12 500 € à 25 000 €	55	61	79
3	25 000 € à 37 500€	68	76	98
4	37 500 € à 50 000 €	81	87	109
5	Plus de 50 000 €	94	101	113

Cas de plusieurs enfants scolarisés à la Providence :

- 2 enfants : **5%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 3 enfants : **15%** de réduction sur la totalité de la scolarité.
- 4 enfants : **25%** de réduction sur la totalité de la scolarité.

III - RESTAURATION SCOLAIRE :

Prix à l'unité	MATERNELLE et PRIMAIRE	COLLEGE-LYCEE
Prix	5.95	6.50

IV – GARDERIE POUR L'ECOLE

MATERNELLE ET PRIMAIRE
Jusqu'à 18 h : 25 € au mois ou 3,00 € par jour
Jusqu'à 18h30 : 35 € au mois ou 3,50 € par jour

Paiement par prélèvement bancaire, sauf demande particulière.

En cas de difficulté financière, n'hésitez surtout pas à demander un entretien avec les Chefs d'Etablissement.